

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC
Réunion du Mardi 17 septembre 2024 à 19h00 à la Mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire de GUIMAËC.

Date de convocation : 11 septembre 2024

Présents : Pierre LE GOFF, Alain TIRILLY, Stéphane BOUGET, Jérémy LAINÉ, Geneviève DENIS-KERANFORN, Maryannick PENN, Sébastien BOUGET, Sylvie RICOU, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Yvonne ARZIC-PENIL, Catherine BARON, Loïc GOUTTEQUILLET, Joël ABRASSART,

Absents/Excusés : André NEDELEC (pouvoir à Pierre LE GOFF), Nathalie DOUVENOT-KERVARREC,

Secrétaire de séance : Jérémy LAINE

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 14 Procurations : 1

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2024

- Acquisition de terrains liés à la boucle cyclable
- Echange de terrains liés à la boucle cyclable
- Rétrocession de terrains Hent Lanmeur
- Acquisition de terrains à Poul Rodou
- Choix du maître d'œuvre pour la future Maison de service située Hent Lokireg
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

Pas de remarque. Approuvé à l'unanimité

ACQUISITION DE TERRAINS LIES A LA BOUCLE CYCLABLE

Suite à la mise en place d'un projet de boucle cyclable faisant le tour du bourg, il est nécessaire d'acquérir différentes parcelles auprès des propriétaires ci-dessous :

Propriétaire	Parcelle	Contenance
M. MASSON	AD 119, 121	96 ca
Mme TONANNY	AD 123	63 ca
Mme CLECH	AD 127	2a 16 ca
M. et Mme TREDAN	AD 125	1 a 1 ca
M. ROUDAUT	AD 25	22 a 12 ca
Ind PERROT SIMENEL	AD 129	6 a 78 ca
Ind PERROT SIMENEL	AD 131	3 a 83 ca

Le prix négocié entre les parties est de 0.50^e du m².

L'intégralité des frais liés à cet acte (notaires, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la proposition d'achat ; de valider le tarif proposé ainsi que la répartition des frais et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Approuvé à l'unanimité (14 voix)

ECHANGE DE TERRAINS LIES A LA BOUCLE CYCLABLE

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de réaliser un échange de parcelles en lien avec la boucle cyclable près du lieu-dit Kerambellec.

Les parcelles AD 112 d'une contenance de 9 a 90 ca et C1542 d'une contenance de 12 a 01 ca, propriété de la mairie de GUIMAEC, seront échangées avec la parcelle AD 110 d'une contenance de 8 a, propriété des consorts d'Herouville.

Une soulte sera payée sur la base de 50 cts/m² par les consorts d'Herouville.

Les frais en lien avec cet échange seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la proposition d'échange ; de valider le tarif proposé ainsi que la répartition des frais et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Approuvé à l'unanimité (14 voix)

RETROCESSION DE TERRAINS HENT LANMEUR

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur la rétrocession à titre gratuit de deux parcelles nouvellement créées (AI 136 / 665 m² et AI 137 / 665 m²) par M. LESTRUHAUT et Mme BLANCHET comme stipulé dans les conditions particulières à l'acte de vente signé le 11 mars 2024.

Cet acte stipule que, le découpage n'ayant pu avoir lieu, la vente portait sur l'intégralité des parcelles A86 et A87. Trois parcelles ont ensuite été créées à partir de la A86 : la AI 135 de 202 m² restant propriété de M. LESTRUHAUT et Mme BLANCHET la AI 136 de 665 m² et la AI 137 de 665 m² étant rétrocédées à la commune de Guimaëc pour en faire des lots à bâtir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la proposition de rétrocessions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité (14 voix)

ACQUISITIONS DE TERRAINS A POUL RODOU

La commune de Guimaëc est titulaire d'un bail concernant les parcelles décrites ci-dessous et appartenant, en partie à Mme CAZUC, il est proposé au conseil municipal de les acquérir.

Les parcelles sont les suivantes :

Commune	Lieudit	N° parcelle	Surface
GUIMAEC	SAINTE ROSE PRAT POUL RODOU	B 0637	5012m2
GUIMAEC	SAINTE ROSE GOAREM VERN ME	B 0636	3036m2
GUIMAEC	SAINTE ROSE GOAREM VERN ME	B 0635	2636m2
GUIMAEC	SAINTE ROSE GOAREM AR VERN	B 0634	466 m ²

Le prix négocié entre les parties est de 0.50^e du m².

L'intégralité des frais liés à cet acte (notaires, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la proposition d'achat ; de valider le tarif proposé ainsi que la répartition des frais et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité (14 voix)

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA FUTURE MAISON DE SERVICE SITUÉE HENT LOKIREG

La commune de Guimaëc souhaite réaliser une maison de service dans l'ancienne maison vacante située au 20 Hent Lokireg.

Afin de réaliser ce projet il convient de se faire accompagner par un architecte. Une mise en concurrence a été réalisée.

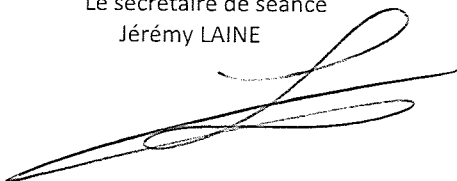
Deux offres ont été reçues le 9 juillet 2024 : une offre de l'agence Fréquence (Montreuil / 93) et une de la SARL Alain Le Scour (Guimaëc / 29).

Suite à une analyse, un rapport a été établi à l'issue duquel il est proposé au conseil de retenir l'offre économiquement la plus favorable, notamment compte tenu du prix (8.5% du montant du projet), à savoir celle présentée par la SARL Alain Le Scour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le choix conformément au rapport établi ; de valider le prix proposé par le maître d'œuvre choisi et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité (14 voix)

Le secrétaire de séance
Jérémy LAINE



Le Maire
Pierre LE GOFF

